

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 19 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Deschamps, Desplanches, Trapenard et Mmes Delecroix, Pétard et Tartière

Absents : Mrs Bayot et Jacquart

Excusés : Mmes Martin et Senant

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Pétard a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Date de convocation : 09/01/2018

Date d'affichage : 23/01/2018

Avant de débiter la séance, M. Deschamps, Maire Adjoint, demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : accueil des réfugiés et personnel communal.

- Adhésion à l'IFI 03

M. Deschamps fait part de la demande de participation du Centre de Formation d'Auvernes qui, cette année, compte deux apprentis de Lalizolle. Le tarif de cette adhésion est de 46 € par élève. Il propose, comme l'an passé, d'adhérer afin de contribuer au développement de la qualité de la formation par alternance.

Vote : 5 pour et 1 contre

- Restaurant communal : révision des loyers

M. Deschamps rappelle que la commune a repris la pleine propriété du restaurant communal depuis le 18 décembre dernier, date de la vente aux enchères du matériel et du mobilier de la SAS Roumeau.

Il précise d'ailleurs, qu'à cette occasion, la commune a pu bénéficier de tables et de chaises pour la somme de 450 €, complétant ainsi les équipements du commerce.

Il est donc désormais possible de procéder à la recherche de nouveaux candidats pour la gérance de l'établissement, notamment par le biais de la Mission Accueil du Conseil Départemental qui procédera, comme à son habitude, à un affichage complet sur son site.

Il semble toutefois, auparavant, nécessaire de discuter du montant des loyers qui serait, d'après la responsable de la Mission Accueil, au-dessus de la moyenne départementale. M. Deschamps propose ainsi de revoir les tarifs de la façon suivante :

- Commerce : 300 € HT, contre 432 €
- Logement : 200 €, contre 231 €

M. le Maire précise qu'une clause obligeant les gérants à habiter sur place et à ouvrir le bar figurera dans le bail commercial. La transmission d'un extrait du casier judiciaire sera demandée et des horaires

d'ouverture seront imposés.

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

M. Deschamps en profite pour ajouter que l'employé communal a commencé de remettre les abords du restaurant en état.

- Programme de travaux subventionnés 2018

> réhabilitation de l'école

M. Deschamps indique que suite au dépouillement des offres, le 7 décembre dernier, les travaux de réhabilitation de l'école représenteraient 51 102 € HT. Le planning des travaux sera forcément difficile à mettre en œuvre car il faudra que ceux-ci soient réalisés durant les vacances scolaires. La numérisation n'intéressant pour l'instant pas les instituteurs, cet investissement ne sera pas programmé.

Dans ce cadre, la commune pourra alors prétendre à deux subventions : la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 35 % et le Programme de Soutien du Département à hauteur de 30 %, soit un autofinancement de seulement 17 000 € pour la commune et la possibilité de récupérer la TVA d'ici deux ans par le biais du FCTVA.

Vote : le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'arrêter ce projet, d'adopter le plan de financement, de solliciter les subventions et d'inscrire cette opération au budget 2018 (6 pour et 1 abstention).

M. Claisse en profite pour indiquer que les fuites au plafond de la cage d'escaliers de l'école sont toujours présentes mais que celles-ci ne proviendraient probablement pas des Vélux. Il serait donc nécessaire de se rendre sous les combles pour en connaître l'origine.

> travaux de voirie

M. Deschamps rappelle qu'en 2017, 2 kms de travaux de voirie ont pu être réalisés grâce, notamment, au dispositif de soutien du Département.

Or, cette subvention n'étant disponible qu'une année sur deux, il propose de solliciter le dispositif du Conseil Départemental de soutien aux communes les plus défavorisées (50 %). Ce programme permet de réaliser notamment des travaux de voirie à hauteur de 10 000 € HT.

Compte tenu de l'état de dégradation de l'ensemble de la voirie, M. Deschamps propose de réaliser les travaux suivants :

- carrefour de Chalouze : 160 m
- chemin du Moulin (bout de la Rue du Moulin jusqu'à chez M. et Mme Colas) : 180 m

Les devis présentés par l'entreprise Faure s'élèvent à 9 959 € HT, soit un coût à charge pour la commune de 4 979 € HT.

Vote : l'ensemble des membres présents décide d'arrêter ce programme, d'adopter le plan de financement, de solliciter la subvention du Département et d'inscrire cette opération au budget 2018.

M. Claisse s'interroge sur l'avancement des travaux du chemin qui mène au château d'eau. M. Deschamps indique que l'entreprise a été retardée par les intempéries et qu'elle devrait les reprendre dès que le temps le permettra.

> aires de jeux

M. Deschamps indique avoir échangé avec M. Ferrand, Vice-président de la Communauté de Communes mais également conseiller régional délégué, au sujet du projet d'installation des aires de

jeux. La commune pourrait en effet prétendre à une aide de la Région pour cette opération (50 % et plus vraisemblablement 40 %).

Deux aires de jeux d'égale importance, et comprenant un toboggan, un tourniquet, un jeu à ressort, un portique, un banc, une poubelle et un panneau de règlementation, seraient installées aux emplacements suivants :

- à Boënat, à proximité de l'ancienne école et des vergers du Pays de Lisolle
- à Lalizolle, entre l'école et chez M. Masson

Chacune de ces aires nécessite, au préalable, la réalisation d'un terrassement et la fourniture de graviers roulés

L'ensemble de cet investissement a été chiffré à 12 702 € HT. Une remise de 10 % a été accordée pour les jeux grâce à l'achat en double exemplaire.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal décide d'arrêter ce projet, d'adopter le plan de financement, de solliciter la subvention de la Région et d'inscrire cette opération au budget 2018.

- Programme d'autres investissements

M. Deschamps annonce la liste des autres projets pour l'année 2018 :

- rattrapage des bourrelets au Chemin du Gros Boënat : M. Desplanches indique vouloir s'occuper et prendre en charge lui-même la réalisation de ces travaux le concernant
- amélioration de ce même chemin à la sortie sur la Route de Boënat (virage en tête d'épingle) : 400 € HT
- curage de 500 m de fossé à Chalouze : 800 € HT
- création d'un fossé au Chemin de la Tauille, derrière chez M. Barrier : 960 € HT
- remplacement de buses au Chemin des Planches : 595 € HT
- curage du fossé au Chemin du Boulard : 120 € HT
- nivellement du dépotoir situé sur la route de Sussat : 1 300 € HT
- plantation de l'ancienne sapinière : 3 016 € HT

Départ de M. Desplanches.

- Accueil des réfugiés

M. le Maire indique avoir annoncé l'arrivée de réfugiés, encadrée par l'association Viltaïs, lors de la cérémonie des vœux à la population. Ces familles, parfois avec la maman seule, ont tous leurs papiers et bénéficieront d'aides sociales. Une petite somme leur est versée chaque jour par l'association pour les aider à se nourrir.

Il précise que la commune ne bénéficie d'aucune aide financière pour cet accueil mais que les loyers sont garantis par l'association.

M. Deschamps ajoute que cette action devrait entraîner prochainement une visite officielle de la Préfète sur la commune.

- École

L'arrivée de ces familles apportera 8 élèves supplémentaires à l'école. 3 autres seront inscrits au collège.

L'inscription d'un enfant de Nades a été enregistrée depuis la rentrée de janvier et deux enfants en provenance de l'école de Louroux de Bouble devraient également arriver d'ici quelques semaines.

6 élèves partiront en CM2 à la rentrée de septembre mais les effectifs, grâce à 4 nouvelles inscriptions, devraient se maintenir aux environs de 30.

- Logements

M. Deschamps explique que les logements de la Cure et de l'école ont, en prévision de l'arrivée des réfugiés, complètement été remis en état par l'association Viltais. Leurs occupants seront renouvelés tous les 4 mois.

- Personnel communal

M. Deschamps annonce que la fin du congé de grave maladie de Mme Leonard est effective depuis le 13 octobre dernier et que celui-ci doit se concrétiser par le versement d'une indemnité de licenciement.

Un entretien préalable, fixé au 8 février prochain, lui permettra de prendre connaissance de son dossier personnel, et sans observation de sa part dans les jours qui suivront, un arrêté de licenciement pour inaptitude physique sera pris.

Quant à M. Ribeyron, sa situation n'évolue plus pour le moment, compte-tenu de la nouvelle opération qu'il vient de subir.

- Fibre optique

M. Deschamps rappelle qu'un mail de d'Auvergne Numérique annonçait, en mars 2017, que la commune de Lalizolle se trouvait dans la seconde tranche de travaux de déploiement de la fibre optique, soit entre 2017 et 2021.

Dans ce contexte, l'entreprise Eiffage est venue sur place en décembre dernier pour déterminer l'emplacement du point de mutualisation de zone (armoires de rue) : celui-ci se situera derrière la mairie, contre le muret de la cour du logement.

Lalizolle sera ensuite desservie par le Nœud de Raccordement Optique (RNO) de Vicq, au plus tard en 2021.

Dans le secteur, seules les communes de Bellenaves, Lalizolle et Ebreuil sont concernées.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.